

Avis administratifs

COMMUNE DE LARMOR-BADEN

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Par arrêté municipal n° A121/2019, en date du 23 décembre 2019, le maire de Larmor-Baden a ordonné l'ouverture d'une participation du public par voie électronique relative à la demande de permis de construire n° PC 056 106 19 Y 0014 déposée par SAS OCDL-Groupe Giboire pour la construction d'un complexe hôtelier sur l'île de Berder.

Ledit permis a été soumis à évaluation environnementale (étude d'impact).

Le dossier mis à la consultation comprendra la demande de permis de construire, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale.

La procédure de participation du public est ouverte du 13 janvier 2020 au 17 février 2020 inclus.

Pendant toute la durée de la procédure, la consultation du dossier peut s'effectuer :

- sur le site internet de la commune de Larmor-Baden www.larmorbaden.com ;
- sous format papier à l'accueil de la mairie : le mardi, de 8 h 30 à 12 h ; le mercredi et le jeudi, de 8 h 30 à 12 h 30 ; le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30, et le samedi, de 9 h à 12 h.

Les intéressés pourront prendre connaissance du dossier et faire part de leurs observations sous forme électronique à l'adresse mail suivante :

enquetepublique@larmorbaden.com, en précisant dans l'objet du message : PPVE Permis Giboire.

À l'issue de la présente procédure de participation du public et du délai d'instruction de la demande de permis de construire, le maire de Larmor-Baden statuera sur ladite demande.

Les renseignements peuvent être obtenus auprès de la mairie située place de l'Église, à Larmor-Baden, ouverte aux horaires précités, ou à l'adresse mail suivante : enquetepublique@larmorbaden.com ou au 02 97 57 05 38.

Au plus tard à la date de publication de la décision du maire et pendant une durée minimale de trois mois, la synthèse des observations et propositions du public sera rendue publique sur le site internet : www.larmorbaden.com